N° 2460 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 10 Mai 1895

ÉDITION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 20 bis, rue des Lignes, 20 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 54

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 2 fr. 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 1 fr. 50 —

Les annonces restent reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Chansons de route

Il y a des chefs de corps qui éprouvent le besoin de manifester leur pudeur naturelle en interdisant, dans le régiment qu'ils commandent, les chansons de route.

Ils donnent comme justification de cette mesure, la raison que les militaires en marche ne chantent généralement pas des cantiques et qu'il peut se trouver des oreilles chastes auxquelles les échos d'alentour viennent apporter des refrains quelque peu légers.

Cette considération est assez... puérile et nous la comprendrions à peine de la part d'un aumônier, mais quand un colonel la prend au sérieux et s'appuie sur elle pour interdire toute chanson aux troupes en marche, nous sommes bien obligés de demander si, par hasard, les casernes sont considérées comme étant des couvents.

Le général Poilloué de St-Mars n'a toutefois pas été de cet avis. Dans un ordre du jour daté de la semaine dernière, il recommande aux officiers placés sous ses ordres d'encourager, de développer le goût de la chanson parmi les troupiers, estimant avec raison que le refrain est fort utile, car en scandant la marche, il fait oublier la fatigue.

Ce général est tout-à-fait dans le vrai et tous ceux qui ont porté le sac et ont « tiré » de longues étapes seront de son avis.

Nous n'en voulons pour preuve qu'un simple fait que M. le général de division Japy, aujourd'hui sénateur, pourrait appuyer de sa haute autorité.

A l'époque où le 53e de ligne était en Afrique (le signataire de cet article était alors un imberbe sergent-major de 20 ans), il y avait un bataillon de ce régiment caserné à Tlemcen (province d'Oran).

Dans la même ville se trouvait un bataillon de tirailleurs indigènes.

Une nuit, vers une heure du matin, les clairons sonnèrent la marche du régiment, appel qui indiquait alors un départ précipité pour un des points de la région.

Du côté des tirailleurs, même sonnerie de clairon et *par ordre du général, départ immédiat pour Lallah-Maghrnia*, ville distante de 62 kilomètres.

Comme il s'agissait d'avaler ce léger ruban de broussailles dans la même journée, on partit avant le lever du soleil, les chaleurs de là-bas ne permettant pas, même en plein mois d'octobre, de marcher entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.

Au 53e, les chansons étaient de règle et les officiers donnaient volontiers le « la » afin d'entraîner les chœurs.

Au bataillon de tirailleurs, le commandant, homme pudibond, dévot à outrance et craignant d'affliger les touffes d'aïfa et les figuiers de Barbarie, avait prescrit le silence le plus complet.

Alors, du côté du 53, commençèrent les refrains habituels :

Meunier, tu dors
Ton moulin va trop vite,
Meunier, tu dors,
Ton moulin va trop fort.

La rime est toujours un peu négligée et les règles de la prosodie tout-à-fait estropiées dans les chansons de marche, mais les troupiers ne sont pas postulants à un fauteuil académique et ils ont pour les vers de six ou huit pieds, un mépris au moins égal à celui qu'ils éprouvent pour les alexandrins.

La preuve en est dans les refrains suivants :

Les caporaux et les sergents
Ils en ont de la belle argent ;
Ils vont boire la bonne bière,
Et toi pauvre soldat, faut boire à la rivière

***

Par exemple, on est bien nourri
On a d'la soupe et du bouilli
L'dimanche pour régaler la troupe
On lui s'y donne alors du bouilli et d'la soupe.

Comme morceau de concours littéraire, ce serait assez faible, nous en convenons, mais puisque nous sommes en train de parler de chansons de route, on nous permettra de citer encore quelques jolis couplets, chantés à pleine voix, par les joyeux troupiers du 53e, en marche vers Lallah-Maghrnia.

Ma capote a deux boutons
Marchons,
Marchons, légère...
Marchons légèrement.

Et encore :

Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon, bon, bon,
Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon dormir.

J'en passe et des meilleures.

Et pendant que les troupiers du colonel Japy chantaient à pleine voix marchant à travers les sentiers à peine tracés, donnant de temps à autre un coup de sac pour déplacer les cartouches coupant les épaules, le bataillon des tirailleurs, morne et triste, suivait silencieusement à un kilomètre, en tirant la jambe.

Après une grand'halte de quatre heures faite pendant les heures de chaleur auprès d'un oued quelconque, le détachement se remit en marche et comme au départ, le bataillon du 53e reprit ses chansons, jetant aux échos les notes joyeuses de ses refrains éthérés.

Un jour un grenadier
Qui revenait de Flandre
Rentra si mal vêtu
Qu'on lui voyait les jambes,
Etc... etc...

On est prié de ne pas s'abrutir à chercher la rime. On l'a oubliée.

Et enfin, voici le résultat de la journée :

A neuf heures et demie du soir, le bataillon qui avait chanté tout le long de la route l'arrivait à Maghrnia, sans avoir, dans cette rude étape, laissé un seul homme en arrière.

Le bataillon silencieux avait semé vingt sept traînards le long des chemins.

Nous avons tenu à citer cet exemple bien que nous en ayons nombre d'autres à présenter ; tous prouvent l'utilité des chansons de route et leur action bienfaisante sur les jarrets des troupiers en marche.

Nous croyons, pour notre part, que le ministre de la guerre devrait intervenir dans les prescriptions relatives aux chansons, prescriptions laissées, bien à tort, aux chefs de corps.

La chanson de route n'a jamais perverti personne ; elle n'a jamais porté atteinte aux mœurs et il se tient souvent à la cantine, des propos autrement légers que les refrains de marche. Or, puisqu'il est permis de parler, pourquoi serait-il défendu de chanter?

Pourquoi interdire le gai couplet qui fait oublier la fatigue et la longueur du chemin?

A-t-on donc oublié que c'est la chanson de marche qui appuie les clairons quand ces derniers sonnent la charge.

Sait-on ce que le troupier trouve d'énergie même après une longue étape, quand le bataillon chante d'une seule voix, en gravissant une côte aride ou en donnant l'assaut :

Y aura la goutte à boire là haut
Y aura la goutte à boire!

Laissez donc aux troupiers, le droit de chanter en leur aise, le long des interminables rubans de route.

La morale ne s'en portera pas plus mal et l'armée, soyez en certains, s'en trouvera mieux.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Deux erreurs d'impression ont été commises dans *le 3e article concernant les prestations* (n° 126 du 6 mai).

On a écrit « qu'une partie seulement des prestations en nature peut être utilisée aux transports de scories pour améliorer les chemins », au lieu de « *qui doit être utilisée aux transports des matériaux* que les communes doivent faire venir de l'étranger : la surplus est employé à des transports de scories, etc. »

Enfin, c'est en *janvier 1892* et non *en 1895* que l'administration préfectorale, afin de mieux utiliser la prestation et d'en augmenter le rendement a soumis aux Conseils municipaux des propositions pour la conversion en tâche.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE

de la 4e circonscription de Lille

Les délégués républicains des trois cantons d'Armentières, La Bassée, Quesnoy-sur-Deûle, *formant la 4e circonscription* de l'arrondissement de Lille, se sont réunis hier mercredi, à cinq heures, au siège du *Cercle central républicain progressiste*, 27 bis, rue des Bouchers, à Lille, à l'effet de choisir un candidat au siège législatif laissé vacant par la mort de M. des Rotours.

Environ 200 délégués étaient présents. A l'unanimité, la candidature de M. Florent Bonduel, conseiller général de Quesnoy-sur-Deûle, a été acclamée.

En présence de cette manifestation éclatante des représentants républicains de la 4e circonscription, M. Fl. Bonduel, qui avait jusqu'ici opposé un refus formel aux nombreuses démarches qui avaient été tentées auprès de lui, n'a pas cru pouvoir se dérober au devoir qui lui était imposé.

Il a consenti à donner au parti républicain du Nord, dont il est, depuis de longues années, l'un des membres les plus militants et les plus dévoués, cette nouvelle preuve de son dévouement.

Nous *ne saurions trop l'en remercier.*

Mais il appartient à tous les républicains de la 4e circonscription de Lille de témoigner, eux aussi, au sympathique candidat, leur reconnaissance, en lui accordant le concours le plus actif et le plus énergique.

Les réactionnaires ont déjà depuis longtemps commencé la campagne. Que nos amis, de *leur côté, se mettent immédiatement* à l'œuvre !

Quinze jours à peine nous séparent du scrutin. Il n'y a pas une minute à perdre.

Si les républicains de la 4e circonscription de Lille le veulent bien, s'ils savent accomplir l'effort nécessaire, l'élection du 26 mai sera pour la République un succès d'autant plus éclatant, que cette circonscription *a été jusqu'ici inféodée* à la réaction.

Nous publierons demain la profession de foi de M. Florent-Bonduel, et nous préciserons le caractère de sa candidature.

Dès aujourd'hui, qu'il nous suffise de dire—et tous les électeurs de Quesnoy-sur-Deûle pourraient l'attester avec nous—que le nom de Fl. Bonduel universellement populaire parmi les populations de Quesnoy, La Bassée et Armentières et ce que la sincérité des convictions républicaines est aussi profonds que son attachement aux intérêts de notre région, et que sa servabilité vis-à-vis de tous ceux de nos concitoyens qui depuis tant d'années ont fait appel à son influence et à son infatigable dévouement.

***

Les amis de M. des Rotours n'ont pas accepté de gaieté de cœur la décision par laquelle les habiles du parti réactionnaire ont choisi M. Jules Dansette comme candidat.

Ils protestent, dans le *Courrier populaire* et dans l'*Echo du Nord*, par la note suivante que publient ces deux journaux :

Nous recevons d'un groupe d'électeurs des cantons de Quesnoy et La Bassée la protestation suivante, que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

« Nous venons protester, au nom de nos amis des cantons de Quesnoy et de La Bassée.

« 1° Contre l'ingérence du comité de Lille dans le choix du candidat à l'élection du 26 mai, choix qui a été fait en dehors des électeurs, les premiers et les seuls intéressés ;

« 2° Contre la répartition peu équitable des délégués, deux cantons essentiellement agricoles ayant été, par suite de cette répartition, sacrifiés à un canton industriel ;

« 3° Contre le nombre de délégués attribué à la ville d'*Armentières qui compte parmi* sa population près de *six mille étrangers*, lesquels, bien à tort, ont été représentés au congrès. C'était 23 et non 22 délégués que la ville d'Armentières devait avoir.

« 4° Contre les bruits mensongers répandus *à profusion pour cacher la vérité aux délégués* et les détourner de leur devoir.

« Nous ne sommes pas des ingrats et entendons conserver notre entière liberté.

» *Un groupe d'électeurs.* »

D'autre part le *Courrier Populaire*, qui reçoit, dit-on, les inspirations de M. Raoul des Rotours, publie l'article et la lettre qui suivent :

Nous avons reçu de M. Raoul des Rotours une lettre par laquelle il demande au *comité général du* canton d'Orchies nous ait fait savoir qu'il tient à déclarer qu'il est complètement étranger à la publication de l'entrefilet paru dans notre numéro d'hier, entaché de quelques inexactitudes dans lequelles a été fait, dimanche dernier, le choix des délégués de la 4e circonscription.

Nous donnons acte bien volontiers à M. Des Rotours de sa déclaration qui est une nouvelle preuve, fort inutile d'ailleurs, de sa droiture et de sa correction.

Quant à nous, nous ne sommes que le porte-*parole d'un grand nombre d'électeurs de la 4e cir*conscription auxquels notre journal, qui n'a à répondre d'ordres d'aucun comité, servira de tribune. Nous nous contenterons d'exposer ici, sans polémiquer en aucune façon, les faits parlant assez de « leur sens et de leur portée » et qui sont de nature à éclairer le public. Les électeurs tireront de ces faits telle conclusion qu'ils jugeront convenable.

Ceci posé, nous publions la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Vous avez bien voulu, faisant acte d'impartialité et d'indépendance, insérer dans votre numéro d'hier notre protestation contre la façon par trop cavalière dont on nous a imposé un candidat. Nous vous en remercions et vous informons que plusieurs fois encore nous aurons recours à votre obligeance.

L'émoi, pour ne pas dire l'indignation, va, en effet, grandissant dans nos campagnes au fur et à mesure que sont connus certains faits que nous rapporterons ici après en avoir scrupuleusement contrôlé l'exactitude. De toutes parts des protestations nous sont demandées, des observations judicieuses nous sont faites. Nous croyons donc de notre devoir de ne rien négliger pour renseigner et éclairer nos concitoyens.

D'abord et avant tout nos braves gens, qui n'entendent rien aux intrigues et aux tractations des comités publicains, se demandent pourquoi et par qui les délégués ont été convoqués à Lille à l'effet de désigner le candidat et à l'élection du 26 mai. Il était entendu, disent-ils, que M. Raoul des Rotours, sollicité par les amis de son père, y compris M. Dansette lui-même, acceptait la candidature.

Il l'avait promis et nous le considérions déjà comme notre député, car son élection ne faisait doute pour personne. Tout à coup, sans qu'on nous ait rien dit, des délégués sont réunis et nous apprennent le lendemain, non sans surprise, que le candidat est non plus M. Raoul des Rotours, mais un M. Jules Dansette, un filateur d'Armentières, que nous ne connaissons ni d'Ève, ni d'Adam.

Que s'guifle cette comédie ! Va-t-on maintenant nous dire ; M. un tel est le candidat du comité, vous voterez pour lui et pas pour d'autre. Va-t-on nous imposer un danseur quand il a l'air un calculateur ? Pourquoi pas un commis-voyageur quand il s'agira de nommer un maire. Et puis, qu'est-ce que ce comité? Par qui et comment a été dressée la liste des délégués ?

Ainsi nous disent, dans leur gros bon sens et leur droiture naturelle, les électeurs de nos campagnes. Nous allons les édifier en deux mots.

M. Raoul des Rotours, comme on le lui avait promis, ne devait pas avoir de compétiteur.

La candidature qui a surgi tout à coup est le résultat d'une intrigue.

Pour ce qui est du comité et de sa composition, nous n'avons pas de renseignements bien précis. Mais nous croyons pouvoir dire que l'affaire a été bâclée dans un petit cian de frères et amis.

Enfin, la façon dont la liste a été dressée dépasse l'imagination. M. Dansette, récusant celui-ci ou celui-là a composé lui-même la liste et s'est arrangé de manière à avoir tous les atouts dans son jeu.

Et en plus, il a voté, lui candidat !

Le chauffeur de son frère a été désigné comme délégué !

Mais nous ne voulons pas abuser de votre hospitalité et nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui.

Demain et jours suivants nous raconterons certains histoires qui ne sont rien moins qu'édifiantes.

Un groupe d'électeurs.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Paris, 8 mai. — La Chambre, on le sait, reprend cet après-midi, aujourd'hui. Elle emploiera ses premières séances à discuter un grand nombre d'interpellations qui ont été déposées avant les vacances et qui, comme on dit en termes d'imprimerie, sont restées *sur le marbre*. Ces interpellations ayant plus d'un mois de date, il serait impossible — le règlement est formel sur ce point — de les ajourner, fût ce même de 24 heures, sans le consentement de leurs auteurs, aussi la Chambre sera-t-elle contrainte de les liquider toutes avant d'entreprendre aucun travail sérieux. En voici l'énumération : Interpellation de M. Chessing sur les actes de la direction de l'assistance publique; de M. Georges Berry, sur les accidents qui se sont produits à l'asile de Nanterre.

De MM. Luce de Casablanca, Sébastien Guérin et Antoine Gavini, sur les agissements de l'administration en Corse; de M. Denis, sur la révocation du trésorier-payeur général; de M. le vicomte d'Hugues sur les dangers de l'infiltration nouvelle de race Juive chez nous; de Dansécheau, sur certaines négociations de receveurs particuliers; de M. d'Hugues, déjà nommé, sur plusieurs cas de rupture d'engagement décennal non suivis, comme dans le cas M rman, d'appel sous les drapeaux. D'autres interpellations sont encore annoncées, telles que par exemple, celle de M. Jaurès sur la magistrature en Algérie, mais celle-ci n'étant pas encore déposée, rien ne s'oppose à leur ajournement. Tout porte à croire qu'après avoir consacré une semaine à se débarrasser des anciennes, la Chambre renverra les autres à une date ultérieure et abordera l'examen des réformes fiscales du budget de 1895, réformes relatives aux boissons, aux octrois et aux successions.

L'ESCADRE FRANÇAISE A KIEL

Paris, 8 mai. — Voici de nouveaux renseignements sur nos navires désignés pour aller à Kiel :

Le cuirassé d'escadre, la *Hoche* en cours d'essai à Brest, entrera en armement définitif le 10 mai et hissera ce même jour le pavillon du contre-amiral Ménard qui flotte actuellement sur la *Victorieuse*. Le capitaine de vaisseau Forel prendra le commandement du cuirassé. Le 15 mai, le personnel du *Hoche*, ainsi que celui du *Surcouf*, seront mis sur pied d'armement avec effectifs complets.

Quant au *Duquay-de-Lôme*, dont les essais viennent de se terminer à Brest de façon *satisfaisante*, donnant 17 nœuds de vitesse avec 3,500 chevaux, il entrera également en armement définitif avec effectifs complets et sera commandé par le capitaine Huguet.

Le *Duquay-de-Lôme* doit être adjoint à l'escadre du Nord, tandis que la *Victorieuse*, qui ce n'est pas personnel au *Hoche*, sera désarmée à Brest et remise aux directions.

DÉMISSION FORCÉE

DU SECRETAIRE DES ALLUMETTEIRS

Paris, 8 mai. — Pour des motifs restés absolument secrets, M. Darcy, secrétaire général du Conseil fédéral des allumettiers, *vient de se démettre* par le Conseil de donner sa démission aujourd'hui entre les mains du président du Conseil fédéral.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 8 mai. — Il est absolument inexact qu'une rivalité, ainsi que le rapporte un journal du matin, se soit manifestée à Madagascar, entre des services ressortissant à trois départements ministériels.

Tous ont marché d'accord pour une bonne coopération à l'œuvre que la République a mise entre leurs mains. L'état sanitaire des troupes est aussi bon que possible.

La vente de « l'Evénement »

Paris, 8 mai. — Le journal l'*Evénement* a été vendu cet après-midi dans une étude de notaire.

Sur une mise à prix de 30,000 francs, les enchères étant de 100 francs et la caution pour enchérir de 10,000 francs, l'attribution a *été faite pour la somme de 75,000 francs.*

L'adjudicataire s'appelle M. Gustave Laplace.

L'affaire de la « Niçoise »

Paris, 8 mai. — Pour l'affaire de la Niçoise, M. le substitut Lénard a requis, de façon très nette, contre les principaux prévenus une sévère application de la loi, en s'en rapportant à la sagesse du tribunal pour les comparses.

M. CALVIGNAC EN CORRECTIONNELLE

Carmaux, 8 mai. — M. Calvignac, ancien maire, et M. Baudin, ex-maire, sont assignés en police correctionnelle samedi, pour outrages au maire actuel, M. Mazens.

Explosion dans une parfumerie

Paris, 8 mai. — Une explosion s'est produite ce matin, vers onze heures et demie, au n° 16 de l'impasse du Buisson-Saint-Louis. A cette adresse, M. Dessillond exploite une fabrique de parfums et de savons. Les locaux de la fabrique occupent le rez-de-chaussée de l'immeuble, dont l'unique étage est réservé aux appartements de M. Dessillond et de sa famille. Les ateliers sont desservis par un couloir à l'entrée duquel prend naissance un escalier qui conduit à la cave.

Quelques instants avant le déjeuner, Mme Dessillond y descendit pour faire sa provision de vin. Elle tenait à la main une petite lampe à essence. A peine eut-elle franchi le seuil de la porte qu'une explosion formidable se produisit.

Mme Dessillond fut projetée dans l'escalier contre les marches; elle s'est fait dans sa chute de graves blessures.

En même temps, tout autour de la blessée venaient s'abattre, sous l'attendre heureusement *d'innombrables gravats, des débris de* verres, des poutres, des ferrures, etc.; en effet, la violence de l'explos on avait été telle que les murs de la cave avaient été lézardés et la trappe servant à la fermer ainsi que la porte, projetées jusque dans la rue, contre les maisons voisines.

L'explosion a fait également une seconde victime. Un ouvrier de M. Duvallond, nommé Charles Guitrain, a été grièvement blessé par des éclats de verre provenant des carreaux brisés. Guitrain a été, dès ce moment, transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Aussitôt prévenus, les pompiers sont arrivés et se sont mis en devoir de rechercher les causes de l'explosion.

La cave étant une ancienne fosse d'aisance, *on suppose que des gaz délétères se sont* dégagés et se sont enflammés au contact de la lumière que tenait à la main Mme Dessillond.

Un député français à Berlin

Berlin, 8 mai — M. Siegfried, député du Havre, a visité aujourd'hui, en compagnie de M. Bodiker, président des assurances de l'empire, les sièges des diverses œuvres qui fonctionnent à Berlin au vue des assurances contre les accidents du travail.

LE CRIME DE LA RUE BLEUE

A la Morgue

Le complice de Sallé, nommé Springer, a été confronté à la Morgue avec le cadavre de la veuve Simon.

Comme précédemment pour Sallé, le cadavre avait dû être recouvert d'un drap qui fut brusquement enlevé quand Springer fut introduit dans la salle d'autopsie.

— Grâce! grâce! cria l'assassin en se jetant aux genoux du cadavre.

Je vous demande pardon, madame, c'est la misère qui m'a poussé au vol!

— Mais, dit le juge, profitant du repentir et de l'effroi qu'éprouvait le misérable, qui a étranglé cette pauvre femme, de Sallé ou de vous?

—Oh! Monsieur, s'écria Springer, je vous le jure, c'est Sallé!

Confrontation entre les deux complices

Le magistrat jugea qu'une nouvelle confrontation était inutile entre Sallé et le endroit de la veuve Simon. Il se contenta de mettre en présence l'ancien amant de la veuve Kayser et Springer.

— Reconnaissez-vous cet homme, dit M. Espinas à Sallé en désignant Springer?

— Non, répondit Sallé d'une voix assurée en ayant calmé qui le décourageait comme le soul coupable de l'assassinat.

La même question adressée à Springer au Sallé obtint la même réponse, et cet homme s'explique en raison des relations qu'eurent les deux inculpés et qui peuvent être comparées à celles d'Oscar Wilde et de Taylor.

Bref, l'instruction a avancé d'un pas, et elle est en quelque sorte terminée, mais les preuves relevées contre Springer et Sallé sont si flagrantes que le tribunal ne pourra admettre qu'elles soient mises en doute.

De plus, si M. Espinas et M. Cochefert interrogent séparément les deux inculpés, Springer dit, en l'abrégeant de Sallé :

— J'ai été entraîné par ce misérable qui avait sur moi un pouvoir extraordinaire que vous ne pouvez comprendre, messieurs.

Interrogé à part, Sallé dit naturellement le contraire.

Suivant très probablement l'exemple de son complice Sallé, qui a fait des demi-aveux, Springer avouera très probablement la participation qu'il a prise au crime.

Il ne fait que répéter :

— Je ne l'ai pas étranglée, moi, je ne lui ai lié que les poignets, mais ce sal... d de Sallé lui a serré le « kiki ». La vieille a g...lé, et c'est miracle qu'on ne l'ait pas entendue!

Est-il utile de dire que Sallé affirme le contraire?

Un crime impuisé

M. Cochefert, poursuivant ses investigations au sujet de ce crime passionnant, a cru voir une coïncidence curieuse entre le crime de la rue Bleue et celui qui a été perpétré cité Bréyer, le 20 avril 1893, sur la personne d'une vieille demoiselle, possédant de sérieuses économies et qui vivait seule.

La façon de procéder fut presque identique. Après avoir été étranglée, la victime fut ligotée à l'aide de bandes de toile. Or, on a découvert qu'à cette époque Sallé souffrait d'une plaie à la jambe entourait sa blessure de bandes de toile phéniquées. L'assassin présumé de la veuve Simon n'a pas été interrogé encore à ce sujet.

Il nous faut ajouter enfin, qu'après avoir *étouffé la vieille concierge, ses assassins ont* dû lui lier les pieds et les mains avec des cordes et qu'ensuite ils ont ouvert un conduit de gaz pour faire croire qu'elle avait été asphyxiée.

Albert Springer est né le 15 juillet 1872, rue d'Ormesson, 4e arrondissement. Il a encore sa mère qui habite Paris. La pauvre femme qui est très honnête a fait mourir de douleur en apprenant l'arrestation de son fils.

Mise en liberté

Terminons en disant que Pegala, le maître-d'hôtel qui, chez le ministre et tâcher de faire recueillir, par l'Assistance publique, son enfant, qu'il ne pouvait plus nourrir, s'était accusé de complicité, a été remis en liberté hier soir à trois heures et demie.

Cet infortuné, contre lequel la justice n'a pas cru devoir maintenir la mystification vient d'être pourvu d'un emploi, grâce aux bons soins de M. Cochefert.

En outre, des personnes charitables lui ont fait remettre des secours en argent qui lui permettront désormais de nourrir et d'élever convenablement son enfant.

LA RECONSTITUTION du Crime

Sallé et Springer ont été amenés en voiture, 12, rue Bleue. Le attendaient déjà M. Espinas, juge d'instruction, et M. Cochefert.

On a procédé aussitôt dans la loge de la mère Simon à la reconstitution du crime.

Springer, ne devant être appelé pour la reconstitution que plus tard, est renfermé, à part, dans une chambre de la maison.

M. Espinas, avant de procéder à la reconstitution de la même du crime, s'est fait d'abord expliquer les principaux détails par Sallé. L'assassin ne paraît pas du tout dans il raconte comment il s'est introduit dans la maison, montre au juge l'endroit précis de la cave où il s'était caché, étouffé, tombant avec le même calme, les personnes qui étaient là dans un coin, sur lesquels il s'est couché pour éviter l'humidité du sol, montre lui-même au juge le chemin qu'il a suivi, traverse la cour, longe le couloir et arrive enfin devant la loge de la mère Simon.

Il raconte alors comment son complice ouvrant la porte de la loge, en poussant sur la consigne, la renversa et le bâillonna, tandis que lui se contentait de la ligoter à la vieille.

Sallé avoue être venu le 15 avril, avec Springer, mais il affirme que le 29, ce dernier a tâché de faire avec lui et que son complice dans l'assassinat de la même. Il dit un individu dont il ignore le nom, sur lequel il tâcherait de faire retomber la responsabilité. Quant à Springer, dit-il il est innocent du crime.

Tandis que le marchand des quatre-saisons était enfermé dans une pièce spéciale, Springer était extrait de la chambre où on l'avait isolé.

En voyant tout le monde rassemblé dans le couloir, Springer s'arrête et, avec un petit furieux, s'adressant aux personnes présentes, il s'écrie :

— Qu'est-ce qu'ils ont donc ... à me regarder ainsi?

Mais il est introduit aussitôt dans la loge de la mère Simon, où M. Espinas l'interroge.

Springer avoue sa participation au crime; il donne même sur le moyen dont il a été question des détails et précis qu'on ne peut plus douter aujourd'hui de sa complicité dans l'affaire.

Ce qu'il y a de curieux dans le cas de Springer, qui avoue sa participation au crime, c'est qu'il revient complétement sur les aveux qu'il a faits lorsqu'il se trouve en présence de son complice.

Mais le drame, tout est terminé.

Au dehors, le bruit, maintenant avec peine par quatorze agents, on peut parvenir à contenir la foule et à empêcher des cris de menace au passage des voitures qui ramènent les assassins à la sûreté.

Les deux criminels ont été ramenés séparément à la permanence du dépôt.

Le traité sino-japonais

Les compensations du Japon

Paris, 8 mai. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Temps*, que la question des compensations qui pourraient être pour le Japon le complément de l'abandon de la presqu'île de Lia-Toug, fait l'objet d'actives négociations entre les puissances. On s'occupe également de la forme dans laquelle devra être accomplie diplomatiquement l'abandon de cette presqu'île.

On a des raisons d'espérer que ve l'ex-tout leur espoir qu'à mesure la Japon au cours des derniers indemnité, les négociations se terminaient dans un assez bref délai.

D'autre part, la chambre de commerce de Lyon vient de recevoir des renseignements de Chine sur la mission en vue d'examiner les conditions commerciales qui se posaient inévitablement après le règlement de la question sino-japonaise.

Enfin, le bruit court que l'Espagne aurait fait des observations au sujet de la cession de Formose au Japon et que, de son côté, la France aurait fait des observations analogues au sujet de la cession des îles Pescadores.

Nouvelles Étrangères

Dissolution de la Chambre italienne

Rome, 8 mai. — Le roi a signé ce matin le décret de dissolution de la Chambre.

L'élection est fixée au 26 mai et les ballotages au 2 juin.

Le nouveau Parlement est convoqué pour le 10 juin.

Rome, 8 mai. — Les considérants qui précèdent les décrets de convocation, disent que le gouvernement avait espéré pouvoir réunir l'ancienne Chambre, mais qu'il a dû renoncer à un projet, en présence de la coalition parlementaire et des attaques furieuses de la presse d'opposition. De plus le gouvernement est convaincu que la Chambre dissoute, élue d'après des lois électorales falsifiées, ne représentait pas le pays.

La loi contre les menées subversives

EN ALLEMAGNE

Berlin, 8 mai. — La salle des séances et les tribunes sont combles.

L'ordre du jour appelle le projet de loi contre les menées subversives.

Le chancelier de l'Empire fait connaître à l'assemblée l'*exposé des motifs des gouvernements fédérés.*

Il dit que l'espoir d'avoir des délibérations fructueuses ne s'est pas accompli.

« Je ne comprends pas, dit le chancelier, les réunions organisées pour manifester l'indignation contre ce projet.

J'ai une trop haute opinion de notre nation de penseurs pour ne pas supposer un instant que le travail des philosophes allemands et les progrès de l'humanité puissent trouver un obstacle dans des dispositions légales.

La commission a introduit, dans le projet, des matières qui y sont étrangères. Le projet du gouvernement avait uniquement pour but de fortifier les pouvoirs de l'Etat.

Les propositions de la commission s'étendent également à la *religion et aux mœurs.*

La commission a même affaibli la portée de certains articles du projet.

Je remercie le député M. de Levetzow dont l'amendement remplace partiellement les propositions de la commission par le projet du gouvernement.

J'espère que le Reichstag nous mettra en mesure de réaliser mieux que par le passé aux tendances violentes. (Applaudissements à droite.)

M. Barth combat longuement l'article 3 et défend l'amendement qui exige que l'intention de provoquer aux actes de violence soit concrète dans la loi.

M. de Manteuffel est d'avis que les progrès inquiétants du socialisme justifient le paragraphe 3.

Après un certain nombre de déclarations faites par les chefs de groupes, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

ATTENTAT ANARCHISTE

en Autriche

Brunn, 8 mai. — Hier soir, à neuf heures